



Assemblée communale du 14 décembre 2020

L'assemblée communale débute à 20 h 15 sous la présidence de M. Daniel Collaud, syndic, à la salle Louis Vallier du Château.

Après les salutations d'usage, M. le Syndic déclare ouverte l'assemblée en informant les citoyennes et citoyens présents qu'elle a régulièrement été convoquée par insertion dans la feuille officielle du canton de Fribourg no 49 du 11 décembre 2020, par tous-ménages et par affichage au pilier public.

Les scrutateurs ci-après sont désignés :

- Aurélien Corminboeuf 22
- Jérémy Hayoz 21

Membres présents à l'assemblée : 43

Majorité absolue : 22

Le conseil communal peut voter ce soir pour tous les points de l'ordre du jour excepté sur le point traitant de l'approbation du règlement sur les finances communales.

Le tractanda de l'assemblée de ce soir est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée (ne sera pas lu étant à disposition auprès du Secrétariat communal - article 13 RELC)
2. Budgets 2021
 - 2.1 Budget de fonctionnement 2021
 - a) Rapport de la commission financière
 - 2.2 Budget d'investissements 2021
 - a) Plan d'équipement de détail de la zone « Les Vernettes » et crédit y relatif
 - b) Quartier « La Bataille » : remplacement d'une conduite d'eau potable, assainissement du réseau routier et crédit y relatif
 - c) Concept de mobilité : 1ère étape et crédit y relatif
 - d) Rapport de la commission financière
 - 2.3 Approbation des budgets
3. Règlement sur les finances communales : présentation et approbation
4. Planification financière 2021 – 2025
5. Divers



1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 22 juin 2020 n'est pas lu. Il était à disposition des personnes intéressées durant 10 jours avant l'assemblée (art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Toutefois, afin de rafraîchir les mémoires, les points importants traités lors de cette assemblée sont rappelés par M. Daniel Collaud, syndic.

M. Frédéric Gaillet se demande pourquoi sur le site « internet » de la commune, le procès-verbal est daté du 3 juin 2019. Il s'agit d'une erreur d'impression et la date devrait être le 3 juillet 2020. Elle sera corrigée.

Personne ne demandant la lecture de ce procès-verbal du 22 juin 2020 et ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est passé au vote.

Résultat du vote :	oui	43
	non	0
	abstention	0

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 juin 2020 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes. Des remerciements sont formulés à l'égard de son auteur.

2. Budget 2021

2.1 Budget de fonctionnement 2021

Le budget de fonctionnement 2021 de la commune de St-Aubin est présenté par M. Laurent Derivaz, conseiller communal. Son exposé est clair et concis. Il signale que ce budget a été établi selon le nouveau système comptable MCH2. Les postes importants de ce budget sont relevés. Les chapitres ont été restructurés dans le cadre de ce nouveau système d'où des différences importantes entre les chapitres par rapport à l'ancienne version. Les charges et produits de certains secteurs sont expliqués. Il en ressort un bénéfice de CHF 10'631.00.

La parole est ensuite passée à la commission financière. M. Michaël Willimann, président de ladite commission donne connaissance de son rapport sur le budget de fonctionnement 2021 de notre commune.

La commission financière a examiné en date du 2 décembre 2020 le budget préparé par le Conseil communal pour l'année 2021. M. Laurent Derivaz, responsable des finances, a présenté et a commenté en détail les chiffres des différents postes. Il a répondu aux diverses questions des membres de la commission.

Sur la base des documents fournis, la commission financière confirme que le budget comprend tous les produits et toutes les charges. Le budget 2021 est dans la lignée du budget 2020 et des comptes 2019. A relever quand-même que les charges liées du chapitre de la santé augmentent de 15% par rapport aux comptes 2019 et que le poste de l'accueil extrascolaire représente une nouvelle dépense importante. Côté revenu, le budget prévoit une légère augmentation par rapport au budget 2020.



Sur cette base, le budget 2021 est équilibré avec un léger bénéfice de CHF 10'631.00.

Sans autre commentaire, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter le budget soumis par le conseil communal.

La parole est ensuite passée à l'assemblée pour ces éventuelles questions.

Aucune question n'étant posée par l'assemblée, il est passé au point suivant.

2.2 Budget d'investissements 2021

Les investissements seront présentés par les conseillers communaux responsables des dicastères concernés. La commission financière fera part de son rapport global pour les investissements une fois les trois présentations terminées. Leur approbation se fera séparément pour chaque investissement au point 2.3 du tractanda.

a. Investissement dans la zone « Les Vernettes », équipement du terrain PED

L'investissement relatif au plan d'équipement de détail de la zone « Les Vernettes » est présenté par M. David Chanex, vice-syndic.

Lors de la dernière assemblée communale, vous avez accepté un crédit d'étude de CHF 140'000.00 pour le Plan d'équipement de détail des Vernettes.

Ce soir, le Conseil communal vous demande un crédit CHF 2'118'000.00 afin de réaliser ce PED.

Ce plan d'équipement de détail comprend les éléments suivants :

- Un réseau routier
- Un réseau pour la mobilité douce (route cantonale et route des Vernettes + chemin piétonnier côté Petite Glâne)
- Un réseau de noues pour faire face aux risques d'inondations
Le concept de gestion des crues prévoit de surélever le niveau 0 des bâtiments à une altitude minimale de 436.50m. Le concept de gestion des crues préconise également de créer des couloirs d'évacuation des crues à travers la parcelle en direction de l'est et des plaines agricoles au-delà d'AgriCo. Ce concept doit permettre de se prémunir de crue tricentenaire.
- Un réseau de canalisations – défense incendie
 - La parcelle sera raccordée au réseau EC existant à la route des Vernettes. Celui-ci est raccordé au GrandFossé, au coin est de la ZACT existante. Il est à noter que le niveau du lit de la Petite-Glâne est trop élevé pour un raccordement gravitaire à ce cours d'eau.



Commune de St-Aubin (Fribourg)

Un nouveau collecteur d'eaux usées sera posé sur 200 mètres, sous la route d'accès. Il sera raccordé au réseau communal existant sous la route des Vernettes.

- Deux bornes hydrantes supplémentaires seront donc posées le long de la nouvelle route d'accès (rayon d'action considéré : 60m), en accord avec le Corps Intercommunal des Sapeurs-Pompiers d'Agnens.
- Traitement paysager soigner.

Tous ces différents éléments font que le coût de ce plan d'équipement de détail « Les Vernettes » se monte à CHF 2'118'000.00. Le Conseil communal vous demande d'accepter ce crédit qui sera financé par la vente de terrains.

Avant de donner la parole à l'assemblée, il est encore à noter que la surface totale de cette zone est de 50'000 m², ce qui revient à un coût de Fr. 40.00 par m² pour les infrastructures à charge de notre commune.

De plus, sachez que nous avons signé des actes notariés avec 3 entreprises pour la vente de plus de la moitié de cette zone d'activités.

La parole est donnée à l'assemblée pour ces éventuelles questions.

M. Urs Gassmann se demande s'il y aura un bras mort sur cette zone. Il lui est répondu qu'en 1^{ère} étape, il y aura effectivement un bras mort. Ce dernier deviendra caduc lorsque les infrastructures du site AgriCo seront réalisées.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au point suivant de l'ordre du jour.

b. Investissement dans le quartier « La Bataille », remplacement d'une conduite d'eau potable et assainissement du réseau routier

L'investissement relatif au remplacement d'une conduite d'eau potable et à l'assainissement du réseau routier dans le quartier « La Bataille » est présenté par M. Didier Schouwey, conseiller communal. Il donne dans un premier des explications sur les travaux déjà effectués dans ce quartier. M. Didier Schouwey, conseiller communal détaille au moyen de tableaux les travaux qui seront entrepris dans le cadre de cette demande. Le remplacement de la conduite d'eau potable devient une nécessité étant donné qu'elle a déjà été réparée à plusieurs reprises suite à des ruptures de tuyaux. Le montant de ce remplacement a été devisé à Fr. 220'000.00. Le réseau routier de ce quartier doit être assaini suite aux travaux effectués ces deux dernières années dans ce secteur. Le solde des infrastructures à réaliser se monte à Fr. 180'000.00. Il s'agit de revêtement bitumeux, de la pose d'îlots supplémentaires et de travaux annexes. Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense de Fr. 400'000.00.

La parole n'est pas demandée par les citoyennes et citoyens présents. Il est passé au point suivant.



c. Investissement pour la 1^{ère} étape du concept de mobilité dans le village

L'investissement relatif à la 1^{ère} étape du concept de mobilité est présenté par M. David Chanex, vice-syndic.

Le Conseil communal souhaite vous présenter ce soir un concept de mobilité communal, avec un modèle de vitesse 50/30.

Un concept de mobilité a été travaillé avec le Bureau CSD et la commission d'aménagement.

La caractéristique principale du réseau routier de notre commune, c'est la double traversée du village par les routes cantonales (est – ouest et nord -sud). Les différents services (commerces, administration, école) se trouvent le long de ces 2 axes. Outre les chemins AF, le reste du réseau sert essentiellement à desservir les quartiers d'habitations.

Les objectifs de ce concept sont les suivants :

- Améliorer la sécurité routière, plus particulièrement pour les usagers les plus vulnérables. Améliorer aussi le sentiment de sécurité pour les riverains.
- Réduire les nuisances environnementales (pollution sonore et atmosphérique)
- Valoriser le cadre de vie de ces zones d'habitations.

Pour cela, nous avons commencé par réaliser une étude des vitesses de circulation.

Après différentes réflexions et scénario, nous sommes arrivées à la proposition que les zones de 30 km/h soient la règle dans toutes les zones résidentielles de la commune.

Mais nous ne voulons pas réaliser d'un coup l'ensemble du concept. Nous avons décidé de procéder par étape. Nous nous sommes alors concentrés sur 2 secteurs : la partie est du village, ainsi que du secteur de Les Friques.

La demande de crédit de ce soir ne concerne que cette étape 1 qui est expliquée ci-dessous :

Etape 1

L'étape 1 comprend donc les Route de la Laiterie, Route de la Bataille, Route des Gruons, Route de Bulo, Route de la Crausa, Route des Vergers, Route en Sibourg et le secteur des Friques.

Cette première étape nécessite la pose de 9 totems et de marquages au sol. Ces marquages concernent des chemins pour les piétons et une zone d'entrée de village. Le coût total de cet investissement est de Fr. 50'000.00.

La suite des phasages sera adaptée en fonction du résultat des mesures mises en place. Il s'agira certainement du secteur Ouest du village (Route de la Chenaletta et Route de Loustan), pour se terminer par le secteur du centre village (Route de la Tsérard).



Il semble tout de même important de rappeler que l'équipement de base communal projeté (EU, EC, EP, etc.) et les projets d'aménagement en cours devront être pris en considération pour sur tous les secteurs concernés.

Il est prévu d'organiser une soirée d'information à la population pour la mise en place de l'ensemble des mesures de ce concept de sécurité. Le Conseil communal vous demande d'accepter le crédit de Fr. 50'000.00 pour la mise en place de la 1^{ère} étape de ce concept.

La parole est donnée à l'assemblée pour ces questions.

M. Olivier Longchamp se demande si en plus du 30 km/h, il y avait la possibilité de mettre des ralentisseurs, des chicanes ou des gendarmes couchés.

M. Raphaël Bapst aimerait connaître le coût total du concept. Il est difficile pour l'instant de de le déterminer puisque nous allons entreprendre dans un premier temps la 1^{ère} étape de ce concept.

M. Alain Collaud se demande comment le centre du village et en particulier la place de l'église va être traité. Pour l'instant, ce secteur ne sera pas travaillé. Il sera repris lorsque les travaux pour la réfection de la route de La Tsérard auront été décidés. La place de l'église sera étudiée en même temps. Il faut compter un délai de trois ans.

M. Urs Gassmann estime que les marquages au sol devraient suffire. Il lui répond que la législation en vigueur en la matière stipule que les totems sont obligatoires. Aucune dérogation ne sera accordée.

M. Raphaël Bapst est intéressé par la structure des totems. Quelques exemples de totems sont présentés. Il est également rappelé que le but de ce concept est de vraiment ralentir la circulation.

M. Elian Collaud est étonné que les piétons ne marchent pas sur les trottoirs existants. Ne devrait-on pas aussi mettre des flèches au sol pour leur indiquer l'existence des trottoirs. Il lui est signalé que cet élément sera rappelé lors de la soirée d'information relative à ce concept de sécurité.

Mme Anne-Marie Mosimann trouve que cette dépense est justifiée et que la mise en place du concept de sécurité est une solution « top ». Cette question avait déjà été soulevée il y a quelques années déjà et c'est le moment qu'elle soit mise en place.

La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Collaud, syndic passe la parole à M. Michaël Willimann, président de la commission financière pour son rapport sur les trois investissements présentés.

La commission financière se prononce sur les sujets suivants :

- Investissement dans la zone « Les Vernettes », équipement du terrain ;
- Investissement dans le quartier « La Bataille », remplacement d'une conduite d'eau potable et assainissement du réseau routier ;
- Investissement pour la 1^{ère} étape du concept de mobilité dans le village ;



Lors de notre séance du 2 décembre, M. Laurent Derivaz a apporté à la satisfaction de la commission financière les explications relatives aux objets d'investissements.

Le montant de ces investissements s'élève à CHF 2'568'000.00. L'investissement le plus important, l'équipement de la zone les Vernettes, sera remboursé par la vente des terrains qui devrait intervenir assez rapidement et ne chargera pas à long terme les comptes communaux.

En ce qui concerne les autres investissements totalisant CHF 450'000.00, la commission financière confirme que la commune pourra faire face à cet engagement supplémentaire se basant sur la planification financière qui est présentée à cette assemblée ainsi que la capacité d'investissement calculée par le service des communes du canton datant de novembre 2020.

Sur cette base et sans autre commentaire, la commission financière préavise favorablement ces demandes.

2.3 Approbation des budgets

M. Daniel Collaud, syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée le budget de fonctionnement 2021.

- Approbation du budget de fonctionnement 2021 :

Résultat du vote :	oui	42
	non	0
	abstention	1

Le budget 2021 est approuvé tel que présenté, et ce, à une très forte majorité des citoyennes et citoyens présents pouvant voter ce point de l'ordre du jour.

M. Daniel Collaud, syndic soumet à l'approbation de l'assemblée les trois budgets d'investissements présentés à l'assemblée.

- Approbation du budget d'investissements 2021

- 1) Investissement de Fr 2'118'000.00 concernant le plan d'équipement de détail « Les Vernettes » et crédit y relatif :

Résultat du vote :	oui	42
	non	0
	abstention	1

L'investissement de Fr. 2'100'000.00 et sa demande de crédit relatif au plan d'équipement de détail « Les Vernettes » est approuvé tel que présenté par le Conseil communal et ce, à une très forte majorité des membres présents.

- 2) Investissement de Fr 400'000.00 concernant au remplacement d'une conduite d'eau potable et l'assainissement du réseau routier dans le quartier « La Bataille » et crédit y relatif



Résultat du vote :	oui	43
	non	0
	abstention	0

L'investissement de Fr. 400'000.00 et sa demande de crédit concernant le remplacement d'une conduite d'eau potable et l'assainissement du réseau routier du quartier « La Bataille » est approuvé tel que présenté par le Conseil communal et ce, à l'unanimité des personnes présentes.

- 3) Investissement de Fr 50'000.00 concernant la 1^{ère} étape du concept de mobilité et crédit y relatif :

Résultat du vote :	oui	38
	non	1
	abstentions	4

L'investissement de Fr. 50'000.00 et sa demande de crédit relatif pour la 1^{ère} étape du concept de mobilité est approuvé tel que présenté par le Conseil communal et ce, à une forte majorité des personnes présentes.

3. Règlement sur les finances communales

Le règlement sur les finances communales de la commune de St-Aubin est présenté par M. Laurent Derivaz, conseiller communal. Ses explications sont claires et concises. Les points importants de ce règlement sont relevés et détaillés. Il donne de nombreux exemples devant permettre aux citoyennes et citoyens présents de mieux comprendre la portée de ce nouveau règlement et ses conséquences sur le fonctionnement de la commune au niveau financier. Les compétences qui seront attribuées au Conseil communal sont définies dans le cadre de ce nouveau règlement.

La parole est passée à la commission financière, M. Michaël Willimann, pour son rapport, à savoir :

Rapport de la commission financière

M. Laurent Derivaz a présenté en détail les modifications apportées au règlement des finances de notre commune. Cette adaptation est nécessaire puisque la commune de St-Aubin passe dès le 01.01.2021 aux nouvelles normes comptables, appelées MCH2.

Après discussion entre M. Laurent Derivaz et les membres de la commission financière, cette dernière estime que la demande du Conseil communal est raisonnable. Les compétences financières octroyées au Conseil communal par ce règlement est tout à fait en ligne avec l'assiette fiscale qui s'élève tout même à plus de Fr. 7'000'000.00.

Sur cette base et sans autre commentaire, la commission financière donne un préavis favorable à l'adaptation du règlement des finances de la commune.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.



Résultat du vote :	oui	36
	non	0
	abstentions	0

Le règlement sur les finances communales est approuvé à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents pouvant s'exprimer pour point de l'ordre du jour.

4. Planification financière 2021-2025

L'établissement d'un plan financier est une obligation découlant de notre constitution cantonale et qui a été mise en œuvre dans la nouvelle loi sur les communes. De manière concrète, il renseigne l'autorité communale sur la capacité d'investissement de la commune. La planification financière reflète la situation existante et projette l'avenir à moyen terme, compte tenu des prévisions qui peuvent être établies sur la base de cette situation et d'informations d'ordre économique, politique et social. Elle se veut être un outil dynamique. Le Conseil communal a établi un plan financier sur cinq ans. L'assemblée en prend connaissance sans devoir l'approuver.

M. Daniel Collaud, syndic, passe la parole à M. Laurent Derivaz, conseiller communal, pour des explications plus détaillées en ce qui concerne le programme des investissements pour les années 2021 - 2025.

M. Laurent Derivaz, conseiller communal, donne les explications nécessaires quant à cette planification financière. Il donne de nombreux éclaircissements sur les points qui font partie intégrante de cette étude. Chaque investissement est expliqué.

La discussion est ouverte pour d'éventuelles questions.

La parole n'est pas demandée par l'assemblée pour ce point de l'ordre du jour.

5. Divers

Le point divers de ce soir se divise en deux parties, à savoir :

- a) Informations du Conseil communal
- b) Questions et propositions de l'assemblée

a) Informations du Conseil communal

Action « Aînés 2020 »

Chaque année, le 8 décembre, les aînés de notre village sont conviés à un repas afin de partager un moment convivial avec St-Nicolas, son père fouettard et ses cadeaux... Pandémie oblige, le repas n'a pu avoir lieu. Mais, le Conseil communal n'a pas pour autant renoncé au présent qui



l'accompagne. Il a offert, à chaque personne concernée, 2 x Fr. 25.00 à faire valoir dans les commerces de notre commune. Une façon de donner un petit coup de pouce par ces temps compliqués. Nous espérons qu'il rencontrera le succès escompté.

Agrico : situation du site

Actuellement, 12 petites sociétés sont en développement sur le site AgriCo et 30 personnes y travaillent. Pour avoir des informations complémentaires sur les activités des sociétés vous pouvez consulter le site internet qui est : www.agrico.swiss/fr

ASIC / Vols jets : essai horaire de 10h00 à 19h30, du 18 au 21 janvier 2021

D'entente avec le Comité de l'ASIC, association pour la sauvegarde des intérêts des communes riveraines de l'aérodrome, les Forces aériennes testeront un horaire alternatif des vols jets à Payerne de 10h00 à 19h30, du lundi 18 au jeudi 21 janvier 2021.

Dans un esprit collaboratif, les Forces aériennes ont convenu avec le Comité de l'ASIC d'effectuer une semaine d'essai d'entraînements aux vols jets à Payerne avec horaire modifié de 10h00-12h00 et de 13h30-19h30, du lundi 18 au jeudi 21 janvier 2021.

Cet essai sur quatre jours a pour objectif de limiter la charge de bruit des vols de nuit hebdomadaires, se terminant habituellement à 22h00, tout en garantissant aux équipages un niveau d'entraînement adéquat aux vols de jour comme de nuit. La semaine précédente, ainsi que la suivante, l'horaire standard 08h00-12h00, 13h30-17h00 et vol de nuit lundi 18h00-22h00 (réserve mardi ainsi que vol d'accoutumance PA24 le mercredi) s'appliquera.

Les Forces aériennes et le commandement de la Base aérienne remercient les autorités et la population pour leur compréhension.

Révision du Plan d'aménagement local

Le 30 septembre dernier, nous avons reçu la décision d'approbation de la DAEC pour notre dossier de révision de notre plan d'aménagement local. Cette décision était publique, toutefois nous tenons à mettre en évidence les points suivants :

- La parcelle no 338, celle du projet de centre logistique, a été réaffectée en zone agricole ;
- Nous n'avons qu'une nouvelle mise en zone, soit la parcelle no 136 d'une surface approximative de 6'900 m² ;
- Les parcelles no 123 et no 633 restent en zone agricole
- Le secteur de « Les Friques » est affecté en zone à construire sans possibilité de créer des nouveaux périmètres de construction.

Cette décision était sujette à recours. La commune a usé de ce droit pour le centre logistique, pour clarifier la manière de définir l'étude d'un nouvel accès à la zone AgriCo et concernant trois parcelles de la zone centre village qui ont vu leurs possibilités de construire diminuée. Un dossier final sera déposé durant le printemps 2021.

Plan d'aménagement cantonal



L'élaboration du PAC du site Petite-Glâne arrive dans sa phase finale. Il sera déposé durant les deux premiers mois de 2021. Une soirée de présentation à la population aura lieu durant la période de la mise à l'enquête. Elle sera organisée par l'Etat de Fribourg. Globalement, le développement de la zone sera de grande qualité. Nous tenons à vous signaler que les discussions avec la direction de l'aménagement ne sont pas de tout repos et peuvent être qualifiées de difficile, tandis que celles que nous avons avec le département de l'économie sont très fructueuses.

Route de la Léchère

Vous avez certainement constaté que des changements de circulation ont eu lieu le long de la route de la Léchère et aux abords du centre sportif. Nous rencontrons actuellement quelques soucis sur le sens unique de la route de la Léchère. Il est insuffisamment respecté. Nous avons demandé à la police d'effectuer des contrôles sur ce secteur afin que tout rentre dans l'ordre.

Station régionale d'épuration

Comme vous le savez certainement, le projet de régionalisation de l'épuration de la région Basse-Broye/Vully regroupe onze communes fribourgeoises et vaudoises (Avenches, Belmont-Broye, Courtepin (village de Villarepos), Cudrefin, Delley-Portalban, Faoug, Gletterens, Grolley, Ponthaux-Nierlet, Saint-Aubin et Vully-les-Lacs) qui se sont réunis en 2017 autour d'une convention pour étudier la faisabilité d'une station d'épuration régionale et vérifier que cette solution soit profitable pour l'ensemble des communes.

Ce projet est né à la suite de l'évaluation globale des neuf STEP existantes qui a montré des limites de capacité et des performances d'épuration insuffisantes qui nécessiteraient des investissements lourds à court ou moyen terme.

Une régionalisation de l'épuration doit donc permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Améliorer le rendement global de l'épuration dans la région grâce notamment à la mise en place d'un traitement des micropolluants,
- Rationaliser les coûts de l'épuration.

L'étude de faisabilité réalisée par le bureau Holinger SA en 2018 a fait l'état des lieux de l'épuration des onze communes du projet (état général des stations d'épuration communales, âge des installations, rendement d'épuration actuel, réserve de capacité restante). L'étude a redimensionné et devisé les infrastructures nécessaires pour une solution régionale et a clairement montré l'intérêt économique de cette mutualisation de l'épuration. Le bureau Holinger SA a aussi effectué l'étude de choix du site en présélectionnant avec les communes,

sept sites potentiels, proches du centre de gravité de la région (pour minimiser le besoin de canalisations de transport) et sur des terrains disponibles.

Le site « proche PAC » ancien site Elanco à St-Aubin, est arrivé en tête pour de nombreux critères, notamment le potentiel de synergies énergétiques. Une station d'épuration s'intègre bien dans un écosystème industriel car il y a de nombreuses synergies à développer.



Au vu des éléments précité, le comité de pilotage pour la régionalisation de l'épuration Basse Broye-Vully, représenté par les délégués des communes, a lors de la séance du 6 octobre 2020, validé à l'unanimité le choix du site « proche PAC-St-Aubin » pour l'implantation de la future station d'épuration régionale.

Les statuts de l'association sont en cours d'élaboration. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée communale dans le courant de l'année 2021.

Plus d'informations seront données à la population de St-Aubin lors d'une présentation dans cette salle le 1^{er} février 2021.

Revitalisation de la Petite-Glâne

Le 10 mars dernier, vous étiez peut-être présents dans cette salle pour la présentation à la population de ce projet de revitalisation. Je ne vais pas reprendre la présentation du projet ce soir (plusieurs flyers sont à votre disposition sur la table que vous pourrez prendre en quittant cette salle si vous le souhaitez). Ce soir, je peux vous indiquer que le projet avance bien. À la suite de la mise l'enquête, aucune opposition n'a été formulée sur St-Aubin. Nous avons déjà reçu de la part de la préfecture le permis de construire en novembre dernier. Il en va de même pour la commune de Vallon. Pour les communes vaudoises de Vully-les-Lacs et de Missy, le projet avance également bien. Tout comme pour la STEP régionale, les statuts de l'association sont en cours d'élaboration, ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée communale dans le courant de l'année 2021. Puis, selon les décisions des législatifs des 4 communes membres de l'association, les travaux pourraient commencer d'ici la fin 2021 ou le début 2022.

Réservoir Sur le Mont

L'agrandissement du réservoir sur Le Mont est maintenant terminé, sa capacité de 2'500 m³ a été augmentée à 5'000 m³. Ceci nous permet d'avoir plus de réserve d'eau filtrée pour les périodes estivales, qui sont gourmandes en eau de consommation.

L'avenir immédiat de l'ABV sera d'augmenter la capacité de filtration de la station de Cudrefin et en parallèle d'étudier l'avant-projet d'une nouvelle usine de filtration à Portalban, celle-ci donne d'évidents signes de fatigue. De plus, nous devons répondre aux exigences de qualité de l'eau et ceci, suite aux contaminations dues aux métabolites provenant du Chlorothalonil.

b) Questions et propositions de l'assemblée

Questions de l'assemblée :

M. Elia Collaud a vu que le Grand-Conseil allait vendre une partie de la zone AgriCO. Il demande si une route est toujours d'actualité. Il lui est répondu sur la situation de ce dossier qui n'est pas de tout repos. Le Conseil communal veut qu'il y ait un accès direct à l'autoroute depuis le site AgriCo mais rien n'est évident pour l'instant.

M. Urs Magne aimerait connaître le salaire horaire des auxiliaires de la déchetterie. Pris note de ses propositions. Fr. 30.00 de l'heure et augmentation de Fr. 0.50 par heure par année de service.



Fin législature

Arrivé au terme de la dernière assemblée communale de cette législature, je voudrais, au nom de tout le conseil communal, vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée durant ces cinq dernières années. Si nos assemblées ont été agréables et parfois un peu animées, elles se sont toujours déroulées dans un esprit constructif et ceci nous réjouit. J'aimerais aussi remercier toutes les commissions communales qui ont œuvrés durant cette législature, elles sont également un soutien très important pour notre conseil. Un Merci particulier à tout le personnel communal qui année après année nous soutien dans nos travaux quotidiens.

Une fin de législature est annonciatrice de renouvellement des autorités communales. Après un tour de table, nous savons aujourd'hui que quatre élus ont décidé de ne pas se porter candidats pour la prochaine législature

Par conséquent, je me dois de remercier et également de féliciter

M. Etienne Collaud avec 23 ans au service de notre commune

M. Laurent Derivaz 13 ans

Mme Anne-Pascale Collaud 10 ans

M. David Chanex 10 ans

Chers (es) collègues, bravo pour votre engagement, je crois que vous méritez (encore une fois) tous nos applaudissements !

Le Conseil communal vous présente ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année qui sont malheureusement un peu particulières cette année, ainsi qu'une bonne année 2021.

Au vu des circonstances particulières liées au Covid-19, aucun verre ne sera partagée au terme de cette assemblée.

Au nom du Conseil communal, Le Conseil communal vous remercie de votre participation et M. Daniel Collaud, Syndic clôt cette assemblée ordinaire.

L'assemblée est terminée à 22 h 15.

Le Secrétaire

St-Aubin, le 14 décembre 2020

Au nom du Conseil Communal

Le Secrétaire

Le Syndic